

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

à partir du 22 mai le secrétariat de mairie sera situé au 1 rue de La Nouvelle

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.
Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2024

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot**, adjoints. Adeline **Durpoix**, Annabel **Dudoret**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Staepli**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, conseillers. Lucie **Roch**, Hélène **François**, absentes excusées ont respectivement donné pouvoir à A. Jurettigh et O. Beluche.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 29 avril 2024

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 6 avril 2024
- Décision modificative N°1 éclairage LED – Approuvée
- Recrutement d'un emploi temporaire pour mai 2024 – Approuvée
- Convention Lutte contre les frelons asiatiques signée avec l'entreprise AGF – Approuvée

VIE QUOTIDIENNE

INFOS BUDGET

Lors de la séance du Conseil municipal du 6 avril dernier le budget primitif communal équilibré a été présenté et adopté à l'unanimité. Il s'établit pour un montant de 2 260 020 euros dont 958 225 euros en investissement et 1301 795 euros en fonctionnement.

Les différents taux de taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires sont reconduits en 2024 sans augmentation. Foncier bâti : 40,35 %, foncier non bâti : 66,08 %, Taxe d'habitation résidences secondaires : 5,39 %.

Pour rappel : les bases d'imposition servant au calcul des taxes sont définies par les services des Finances Publiques et non pas par la Commune.

Les principaux investissements pour 2024 porteront sur :

- des gros travaux de rénovation énergétique au Foyer rural subventionnés partiellement au titre du « Fonds Vert » et de dotation de l'État ;
- installation du système de vidéo-surveillance ;
- achèvement du programme de renouvellement de l'éclairage public : installation de 80 éclairages LED ;
- étude et travaux de mise en conformités des plans d'eau petit et grand Saint-Maurice (subventionnés) ;
- la poursuite du plan de relance dans la forêt ;
- l'équipement mobilier et matériels divers concernant le nouveau secrétariat de mairie situé 1 rue de La Nouvelle ;
- divers travaux sur les bâtiments communaux : enlèvement des citernes à gaz au « Moulin de l'Aulne », installation de citernes de récupération des eaux de pluie, sécurisation des abords de l'atelier communal...
- divers travaux de voirie et de réfection de la chaussée sur plusieurs secteurs de la commune...

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES MERCREDI 8 MAI et MARDI 14 MAI

La cérémonie du **8 mai**, commémorant la fin de la seconde guerre mondiale, se déroulera à **11 heures** autour du monuments aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur auquel toute la population est conviée. Le mardi **14 mai à 18 heures**, les communes co-paroissiales honoreront la mémoire des aviateurs alliés REES et HARPER, morts dans les combats pour la libération de la France et dont les corps reposent au **cimetière de Saint-Germain**. Après la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles communiquent : « *la bibliothèque rouvre ses portes les mardis de 16 h à 18 h et les samedis de 9 h à 11 h. Nous irons échanger nos livres le 11 juin.*

Nous aurons une exposition dans la salle de la bibliothèque du 15 au 25 mai, sur le thème du tri. Puis elle sera sur l'école jusqu'au 30 mai où différents ateliers auront lieu avec les élèves et la participation de la CCPL, des bénévoles de la bibliothèque, des enseignants et de la conseillère numérique ».

DÉMÉNAGEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Comme cela avait été évoqué lors des réunions de quartiers et des vœux en janvier dernier, le **secrétariat de mairie** prendra ses quartiers dans **la maison du Patronage au 1 rue de la Nouvelle**, à compter du **mercredi 22 mai**. Les jours et heures d'accueil du public sont sans changement.

Les réunions du Conseil municipal, les différentes cérémonies civiles et réunions diverses continueront de se tenir dans la salle du Conseil au 4 rue des Écoles.

Par la suite, le numéro de téléphone et adresse internet seront modifiés également. L'information sera donnée en temps utiles.

Les raisons de ce changement sont essentiellement liées aux économies d'énergies qui seront réalisées, à l'accessibilité complète du nouveau bâtiment qui sera équipé d'un système d'amplification pour les personnes malentendantes, stationnement réservé et rampe d'accès.

Les conditions de travail du personnel communal s'en trouveront également considérablement améliorées.

29 EME BROCANTE DIMANCHE 26 MAI 2024 autour du Foyer Rural

Les Saint-Patoch' du Foyer rural organisent leur traditionnelle brocante dimanche 26 mai. Renseignements et réservation au 06 61 98 93 94 ou foyer-ruralstgermain@orange.fr

Des dossiers d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Afin de protéger les habitants et la biodiversité devant l'accroissement rapide de la présence de frelons asiatiques sur notre territoire, la Commune a signé une convention avec l'entreprise AGF. Cette entreprise Franc-comtoise est habilitée pour intervenir rapidement en cas de problèmes.

Si vous identifiez un nid (de forme sphérique) ou des spécimens (thorax et abdomen noirs, de 2 à 3 cm) contactez le secrétariat de mairie. La première des précautions est de s'éloigner à plus de 10 m du nid, ce type de frelon étant très agressif. Les nids de frelons asiatiques se cachent partout : sous terre, dans les haies, les abris de jardins, les greniers, tout en haut des arbres, etc...

En cas de piqûre appelez rapidement le 15 ou le 112, alertez votre entourage et surtout ne prenez pas votre voiture.

Une conférence de sensibilisation sur le frelon asiatique pourrait être organisée à la mairie. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2021 (modifications)

À compter de cette année 2024, le siège social du SIVU des 4 Moulins se trouvant à la mairie de La Nouvelle les Lure, les inscriptions des enfants en âge d'être scolarisés devront y être réalisées.

En dehors de ce changement la procédure reste la même :

1. se rendre à la mairie de La Nouvelle les Lure avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

Monsieur le Président du SIVU délivrera alors un certificat d'inscription.

2. se présenter ensuite au pôle éducatif avec : le certificat d'inscription, le carnet de santé de l'enfant et 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire au pôle tous les jeudis de **8 h 30 à 11 h 30** et de **13 h 30 à 16 h 30**.

En cas d'impossibilité contacter le 03 84 30 04 29 afin de convenir d'un rendez-vous.

RAPPEL - RÈGLEMENT DE PÊCHE 2023 ÉTANG DES MONTS-REVEAUX

Le règlement de pêche 2024 à l'étang des Monts-Reveaux est défini comme suit :

L'ouverture de la pêche a eu lieu le **samedi 13 avril** pour la carpe, tanche et friture ; et à partir du **samedi 11 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher **tous les jours de la semaine jusqu'au 28 octobre**.

La vente des **cartes annuelles** s'effectue au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Se munir d'une photo d'identité.

Les **cartes journalières** sont en vente à la mairie et à la station **MERIONS**.

Possibilité d'acheter **une carte annuelle adulte comprenant 4 pêches de nuit** de juin à septembre. (1^{er} samedi de chaque mois de juin à septembre).

L'**enduro carpe** de la Commune devrait avoir lieu du **13 au 15 septembre**.

Durant cette période la pêche sera exclusivement réservée à cet événement.

TARIFS DES CARTES

Carte journalière : à partir de 12 ans **7 euros** ; carte journalière berge de l'étang : **30 euros**

Carte annuelle : personne -16 ans ou à mobilité réduite habitant de St-Germain : **21 euros** et **31 euros** pour une personne extérieure à la commune ;

Carte annuelle adulte : habitant de St-Germain : **42 euros** ; personne extérieure au village : **62 euros** ;

Carte annuelle adulte + pêches de nuit : habitant du village : **66 euros** et **86 euros** pour les extérieurs ;

Carte vacances : **30 euros** en vente à la mairie à partir du 22 juin (validité du 1^{er} juillet au 31 août)

Gratuité : 1 ligne flottante pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un porteur de carte.

Lors de la vente d'une carte chaque pêcheur se verra remettre le règlement de pêche auquel il sera tenu de se conformer.

FRESQUE DU CLIMAT

Un atelier de la fresque du climat est prévu le samedi 15 juin de 9h à 12h à la mairie de Saint-Germain (salle du Conseil).

L'objectif de cet atelier ludique est la sensibilisation aux enjeux climatiques à l'aide d'un jeu de cartes.

Pour vous inscrire à la session, vous pouvez cliquer directement sur ce lien :

https://association.climatefresk.org/training_sessions/8e1245b0-7826-464a-959c-de6eef7eff8f/show_public?language=fr&tenant_token=36bd2274d3982262c0021755

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 3 juin 2024 à 19h00. Imprimé par nos soins.